



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

# BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails de la proposition de Budget Primitif 2023 présentés dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire soumis à l'assemblée le 14 décembre 2022.

Pour rappel, la Ville a tenu compte pour sa construction budgétaire des éléments contraignants suivants :

- La disparition de la D.G.F<sup>1</sup> programmée en 2023. En 2022, elle a atteint un niveau bas historique de 100K€ contre 400K€ attendus ;
- La progression anticipée de la péréquation de 1,5M€ qui sera actée dans le cadre de loi de finances pour 2023 ;
- La revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité pour 1.6M€ et l'augmentation du point d'indice de 3.5%, soit 3M€ ;
- L'inflation énergétique (tarifs du gaz multiplié par 4 et de l'électricité +80%) ;
- L'inflation des différents contrats, denrées alimentaires et des matières premières

Ces évolutions se traduisent par un surcoût de +12.6M€ de dépenses de fonctionnement, nécessitant de trouver autant d'économies pour équilibrer le budget.

Le budget qui vous est proposé pour 2023 présente également une poursuite des investissements en réduisant l'endettement par la recherche de financements externes et l'optimisation des projets et des politiques publiques.

Ce rapport présente les grandes lignes des projets retenus ou leur continuité pour cette année 2023.

---

<sup>1</sup> Dotation Globale de Fonctionnement

## I. Les grands équilibres du budget 2023

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

<b>section d'investissement</b>	
total des prévisions 2023	46 670 000
<b>dont les opérations d'équipement 2022 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)</b>	<b>30 347 000</b>
dont les opérations financières et d'ordre	16 323 000

<b>section de fonctionnement</b>	
total des prévisions 2023	211 632 400

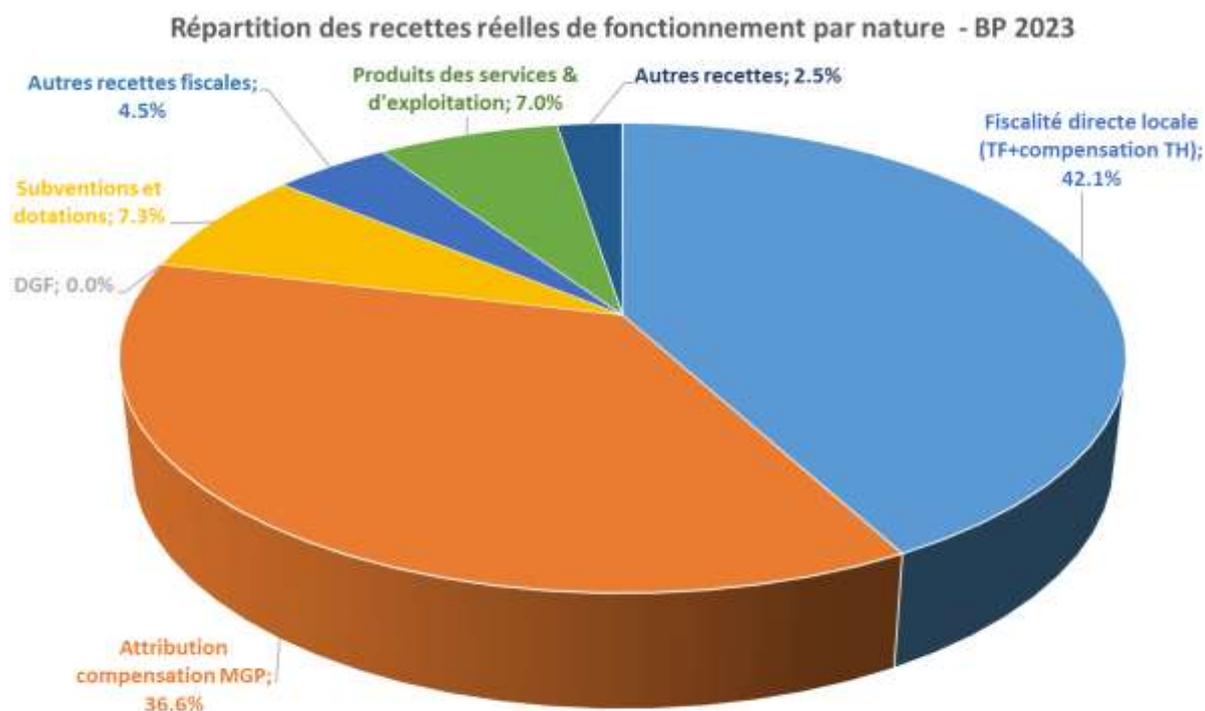
  

<b>TOTAL GLOBAL BP 2023</b>	
	<b>258 302 400</b>

## II. La section de fonctionnement

### A – Les Recettes

Intitulés	BP 2022	projet BP 2023	Variation
<b>a) Recettes réelles</b>			
Fiscalité directe locale (TF+compensation TH)	80 330 000.00	89 190 811.00	11.03%
Attribution compensation M.G.P.	77 444 567.00	77 444 567.00	0.00%
DGF	400 000.00	0.00	-100.00%
Subventions et dotations	13 844 802.00	15 517 204.81	12.08%
Autres recettes fiscales	9 360 000.00	9 453 000.00	0.99%
Produits des services & d'exploitation	13 764 500.00	14 723 010.19	6.96%
Autres recettes	3 794 631.00	5 253 807.00	38.45%
<b>Sous-total I</b>	<b>198 938 500.00</b>	<b>211 582 400.00</b>	<b>6.36%</b>
<b>b) Recettes d'ordre</b>			
<b>Sous-total II</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>0.00%</b>
<b>Total général (I+ II+III)</b>	<b>198 988 500.00</b>	<b>211 632 400.00</b>	<b>6.35%</b>



### La fiscalité locale (compte 73111) : 89.1M€

Le produit de la fiscalité évolue en 2023.

Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution des bases fiscales, voté en loi de finances pour 2023, sera de 7.1% pour la taxe foncière. Cette revalorisation représente un gain de fiscalité d'environ 6.0 M€ pour la Ville.

Compte tenu des contraintes pesant sur la section de fonctionnement, la Ville recourra à une majoration du taux de la taxe foncière de 2 % afin de financer ses dépenses d'équipement pour 30.3745M€. Cette majoration du taux permet de générer une recette supplémentaire de 1M€ (1 % représentant environ 492 000 €).

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la Ville perçoit depuis 2021 :

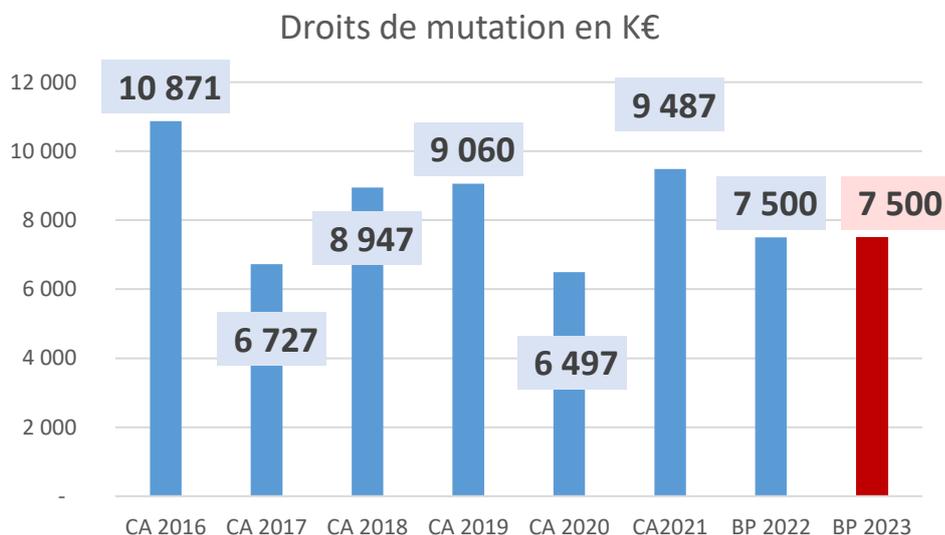
- Le produit de la taxe foncière destiné auparavant au Département
- Une compensation d'environ 30 M€ indexée sur l'évolution des bases de taxe foncière perçue.

Le produit de la fiscalité devrait ainsi augmenter de +8.9 M€ et atteindre 89.1 M€, contre 80.3€ en 2022.

### Les droits de mutation (compte 73123) : 7,5 M€

Les droits de mutation pour 2023 sont inscrits à hauteur de 7,5 M€, soit un niveau identique à 2022. L'année 2021 a été marquée par la reprise des mutations qui avaient stagnés avec la crise sanitaire. Nous les réinscrivons aux montants des prévisions des années passées.

Pour information, les réalisations 2021 étaient de 9.5M€ et les prévisions de réalisations 2022 devraient être proches de ce niveau. Ce phénomène traduit l'effet de reprise post crise sanitaire. Par sécurité, il convient cependant de relativiser cet effet, dont la poursuite sur l'exercice 2023 n'est pas garanti.



L'attribution de compensation versée par la M.G.P qui s'est engagée à maintenir les ressources des communes : 77,4 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 444 567 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V.

L'attribution de compensation de 77,4 M€ se décompose en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D.
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F (compte 74111) : 0€

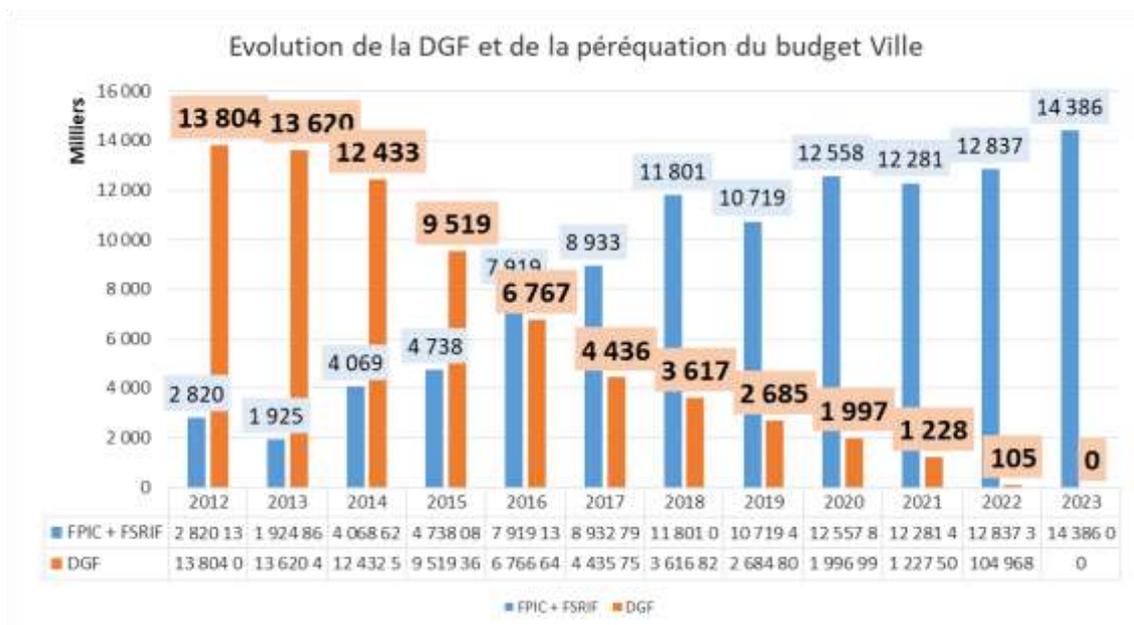
En 2022, la Ville a perçu un montant net de DGF toujours en net recul pour 104 K€, contre une estimation de 400 K €.

La somme qui sera notifiée en 2023 sera égale à 0€.

Cette diminution est liée à l'écèlement effectué sur le montant attribué de la D.G.F qui permet de financer certaines augmentations de dotations pour des Villes défavorisées. Cet écèlement est calculé en fonction du potentiel financier des communes.

Depuis 2013, la D.G.F est ainsi passée de 13,6 M€ à 0€, soit une réduction de 13,6M€ et l'équivalent de 26 % d'augmentation des taux d'imposition sur la période (augmentation de +1 % du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2023 = 492 K€).

Dans cette logique de réduction continue et dans la perspective d'une disparition totale, l'estimation de D.G.F. est nulle pour 2023.



Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 15.5 M€

Ce chapitre 74 comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Métropole du Grand Paris, Etat, CAF...).

Ces subventions sont en progression de +1.6M€ (soit +12%) par rapport à 2022 du fait notamment de l'intégration du filet de sécurité 2022 (1.5M€) relatif aux prix de l'énergie et à la masse salariale, voté par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative 2022.

Au-delà de ce cas spécifique, il convient également de souligner que ce chapitre intègre :

- La CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6,170M€
- Le Département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,470M€, en progression dans le nouveau contrat de développement « Département Ville » portant sur la période 2022/2024.

Sur ce chapitre 74, sont inscrites également

- Les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux (350 K€, à hauteur des réalisations 2022),
- Une partie du F.C.T.V.A. (175 K€)
- La dotation de décentralisation (185 K€).
- Les dotations de recensement (15K€) et d'émission de passeport (85K€)
- Les subventions en provenance d'Ile de France Mobilité au titre du Pôle Gare (250K€) et des navettes du territoire (300K€)

## Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 14.7 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèches, accueils de loisirs) ainsi que certaines redevances des usagers du service public (occupation du domaine public, stationnement...).

Ces produits des services devrait s'élever à environ à 14.7M€ pour 2023, contre 13.8M€ pour 2022. Cette augmentation de +7% (soit +960K€) s'explique par différents facteurs :

- 1) Les activités municipales devraient retrouver leur niveau d'activité constaté avant la crise sanitaire
- 2) Une révision à la hausse des tarifs des activités municipales : ces révisions ont été actées lors du Conseil municipal de Juillet 2022 afin de tenir compte de l'inflation et l'augmentation des coûts de marchés notamment en matière de restauration scolaire, d'activités Education / Jeunesse. Cependant, la Ville ne souhaite pas faire supporter aux usagers la totalité des surcoûts liés à l'inflation. Dans ces conditions, les hausses de tarifs votées en 2022 et intégrées au budget primitif 2023 n'ont pas excédé 5%. La différence entre ces hausses tarifaires et les surcoûts effectivement constatés au sein des différents contrats et marchés publics demeure à la charge par la Ville.

A ce titre, les prévisions de produits des services s'établissent de la manière suivante :

- Les occupations du domaine public (chantiers, terrasses commerciales) devraient s'inscrire à 1.260M€ (contre 1.095M€ au BP 2022) et le produit des forfaits post-stationnement est prévu à 1.04M€ (contre 920K en 2022).
- Les recettes des accueils de loisirs et des activités de la jeunesse sont prévues à 3,582M€ soit un niveau +4.6% supérieur à celui inscrit au BP 2022 (3.425M€) mais en cohérence avec les réalisations constatées sur l'exercice 2019 (de 3,5M€).
- les produits liés aux études dirigées et classes découvertes sont prévus à hauteur de 903K€, soit un niveau dans l'épuration des réalisations constatées en 2019 (893K€).
- Les difficultés de recrutement constatées sur le secteur de la petite enfance génèrent un moindre produit à 3,2M€ contre 3,3 M€ en réalisations 2019. Ce niveau demeure cependant supérieur de +2.4% aux prévisions intégrées au BP 2022, traduisant les hypothèses volontaristes d'ouverture de berceau (+100 berceaux en 2023 pour un total de places publiques attribuées de 745).

## Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

### Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 4.8M€

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 4.855M € au BP 2023 contre 3.539M€ au BP 2022, soit une progression de +37%, soit +1.3M€.

Pour rappel ces produits de gestion courante comprennent :

- 1) Les revenus des locations du patrimoine privé de la Ville : estimés à 1.6M€ au BP 2023 contre 1.645M€ au BP 2022.
- 2) Les redevances liées aux DSP, qu'il s'agisse :
  - a. DSP des cinémas et Théâtre : 231K€
  - b. DSP Restauration Scolaire : 714K€ au titre des différentes redevances d'affermage, de contrôle et de repas extérieurs telles que prévues au contrat
  - c. DSP parcs de stationnement et stationnement sur voirie : 564K€
  - d. DSP mobilier urbain : 180K€ (estimation)
  - e. Redevance au départ lié à l'exploitation du Mobipôle par IDFM : 250K€
- 3) Les locations de gymnases et stades : pour 144K€
- 4) Les locations de salle : dont les produits s'établissent à 151K€, soit une progression de +25% par rapport au BP 2022 (120K€), cohérente avec l'augmentation de tarifs proposée au conseil de décembre 2022 (+8.5%) et aux fréquentations constatées au cours de l'exercice 2022.

Au-delà de ces recettes, le chapitre « 75 – autres charges de gestion courante » permet également d'enregistrer tous les produits exceptionnels.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, les produits liés à la finalisation de l'opération d'aménagement Brossolette (1.269M€) sont également comptabilisés au sein de ces recettes.

### Les produits financiers (chapitre 76) : 65 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers auxquels s'ajoute également la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Épargne acquises en 2019. Pour 2023, il est anticipé une rémunération équivalente à celle de 2022.

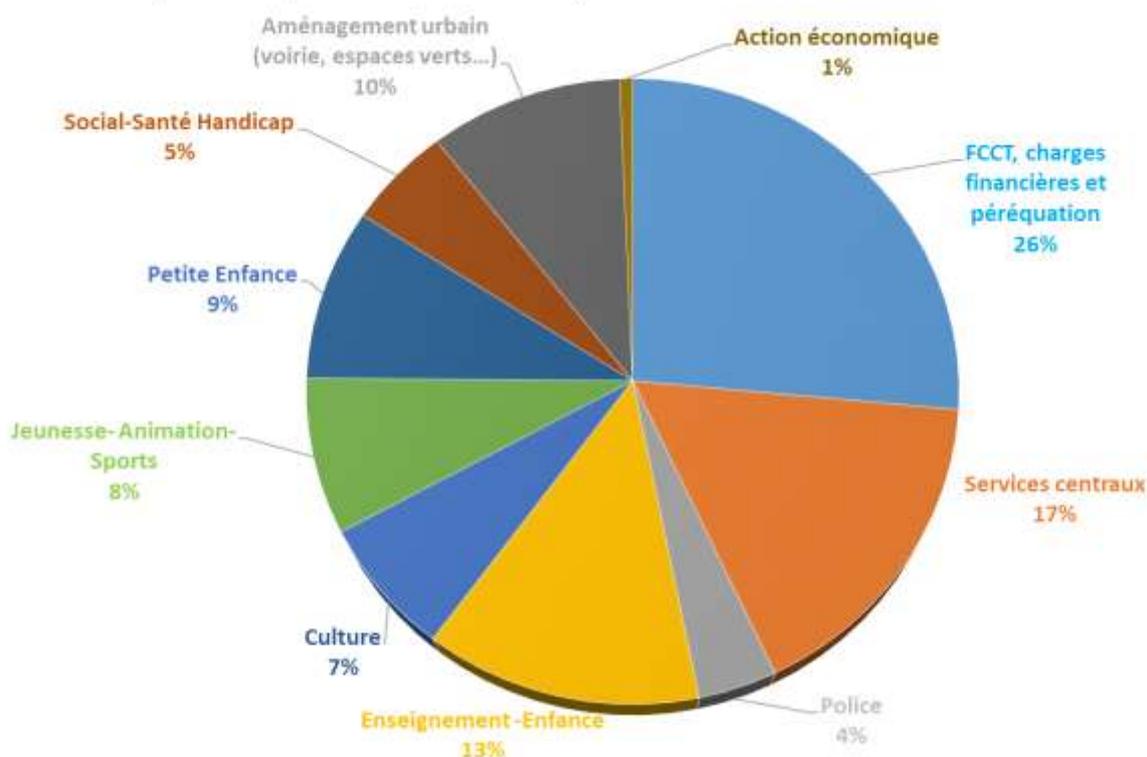
### Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

## B – Les Dépenses

Intitulés	BP 2022	Projet BP 2023	Variation
<b>a) Dépenses réelles</b>			
011 Charges à caractère général	39 100 438.00	45 231 939.83	15.68%
012 Charges de personnel	84 000 000.00	88 528 000.00	5.39%
65 Autres charges de gestion courante	14 392 152.00	14 051 616.00	-2.37%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	33 450 000.00	33 500 000.00	0.15%
014 Atténuation de produits	14 121 000.00	15 107 000.00	6.98%
66 Charges financières	5 390 000.00	5 603 000.00	3.95%
67 Charges except.	85 000.00	70 000.00	-17.65%
68 Dotations aux provisions	50 000.00	50 000.00	0.00%
<b>Sous-total I</b>	<b>190 588 590.00</b>	<b>202 141 555.83</b>	<b>6.06%</b>
<b>b) Dépenses d'ordre</b>			
Amortissements	6 400 000.00	6 900 000.00	7.81%
Autofinancement de la section d'investissement	2 000 000.00	2 590 844.17	29.54%
<b>Sous-total II</b>	<b>8 400 000.00</b>	<b>9 490 844.17</b>	<b>12.99%</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>198 988 590.00</b>	<b>211 632 400.00</b>	<b>6.35%</b>

Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement 2023



## Les charges à caractère général (chapitre 011) : 45.2M€

Les crédits inscrits au budget 2023 sur le chapitre 011 (contrats, maintenances, fluides et prestations de services) ne peuvent s'intégrer dans la continuité des exercices précédents et font apparaître une nette augmentation (de +15.7%, soit +6.1M€) par rapport à 2022.

Cette évolution s'explique principalement par l'explosion des coûts de l'énergie. Lors de la préparation budgétaire, les fourchettes données par les fournisseurs variaient de

- +28% à +132% sur l'électricité (SIPPEREC)
- Multiplication allant de fois 3.7 à fois 5 pour le gaz (SIGEIF)

Ces éléments n'ont été précisés que courant janvier 2023 suite à la clôture des procédures d'acquisition de ces matières brutes et s'élèvent à :

- +80% sur l'électricité
- Multiplication par 4 du prix du gaz

Ces évolutions de prix sont traduites dans les prévisions de crédits en la matière qui passent de 4.5M€ en 2022 à 9.0M€ en 2023, soit une multiplication par deux de ces seuls coûts de gaz et électricité.

Au-delà des coûts de l'énergie, il convient de souligner que l'inflation généralisée est également constatée sur d'autres postes (pour 1M€) tels :

- Contrats de prestation de services : +207K€, soit +3%, intégrant notamment la délégation de service restauration scolaire
- Contrats de nettoyage des locaux : +44K€, soit +4%
- Entretien des terrains (espaces verts) : +176K€, soit +6%
- Produits de traitement : +11K€, soit +7%
- Autres frais divers (comprenant les prestations informatiques externalisées) : +114K€, soit +30%
- Autres prestations extérieures (intégrant notamment les achats de berceaux en crèches privées) : +352K€, soit +10%

Cependant, cette évolution de charges à caractère générale demeure contenue grâce aux économies réalisées en matière de :

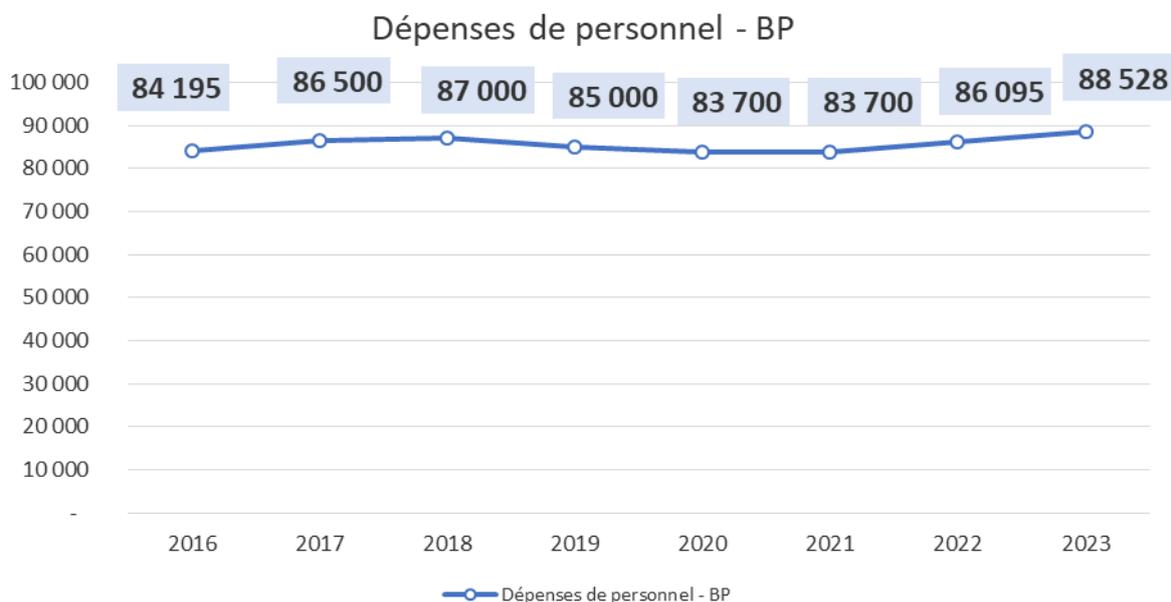
- Fêtes et cérémonies : -174K€ soit -10%
- Etudes : - 93K€ soit -30%
- Frais de télécommunication : -57K€ soit -7%
- Frais d'impression : -85K€ soit -12%

## Les charges de personnel (chapitre 012) : 88.5M€

La masse salariale pour 2023 est inscrite en progression de +4.5M€ par rapport à 2022 (84.0 M€).

Cette inscription en progression est contenue grâce à de réelles mesures de maîtrise de la masse salariale (à hauteur de 435K€) qui permettent d'absorber :

- La revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité pour 1.6M€
- L'impact, en année pleine, de la revalorisation de +3.5% du point d'indice voté par l'Etat dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2022. Le coût de cette mesure, en année pleine, est estimé à 2.940M€



## Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à P.O.L.D. : 14,0 M€

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes. Ce poste est en réduction avec 3,3 M€ pour les associations et 6,150 M€ pour le CCAS.

D'autres charges figurent également sur ce chapitre budgétaire, telles que la contribution à l'enseignement privé sous contrat (750 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,442M€).

## Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 33,5 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « socle ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Avec le retour des compétences éclairage public et transport en 2018 sur les Villes, le F.C.C.T., que la Ville doit reverser à P.O.L.D. se stabilise aux alentours de 33 à 34 M€.

Le pacte financier 2023 arrêtera en cours d'année le montant définitif à verser en faveur de P.O.L.D.

#### La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 13,5 M€

- Le F.P.I.C.

Le F.P.I.C communal augmentera en 2023 à hauteur de 7.3M€ soit une hausse de +700K€ par rapport à 2022 (6.6M€).

- le F.S.R.I.F.

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F : ce montant augmentera à hauteur de 7.0M€ en 2023, soit une hausse de +800K€ par rapport à 2022 (6.2M€).

Cette contribution porterait le montant total de péréquation FPIC + FSRIF à 14.3M€, soit le montant le plus élevé depuis la création du FPIC en 2012.

- Le reversement de la taxe de séjour

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 450 000 € sont inscrits au budget.

Avec la crise sanitaire, la fréquentation des hôtels est réduite depuis le printemps 2020. La prévision de dépense est sans conséquence sur l'équilibre budgétaire dans la mesure où une recette équivalente est prévue. La taxe collectée est intégralement reversée à l'Office du Tourisme, au Département, qui a institué une taxe de 10 % et la Société du Grand Paris qui perçoit une surtaxe de 15 % pour le financement du Grand Paris Express.

#### Les charges financières (chapitre 66) : 5,6 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5.1 M€ en 2023.
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 445 K€ en 2023. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Ce chapitre intègre également les différents frais relatifs à la signature de nouveaux emprunts, estimés à 60K€ en 2023.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 70 K€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. 70 000 € sont inscrits sur ce poste.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) : 50 K€

Ce chapitre intègre toutes les provisions pour risques passées par la collectivité. Ces dépenses sont prévues à hauteur de 50K€ en 2023, soit un niveau similaire aux exercices précédents.

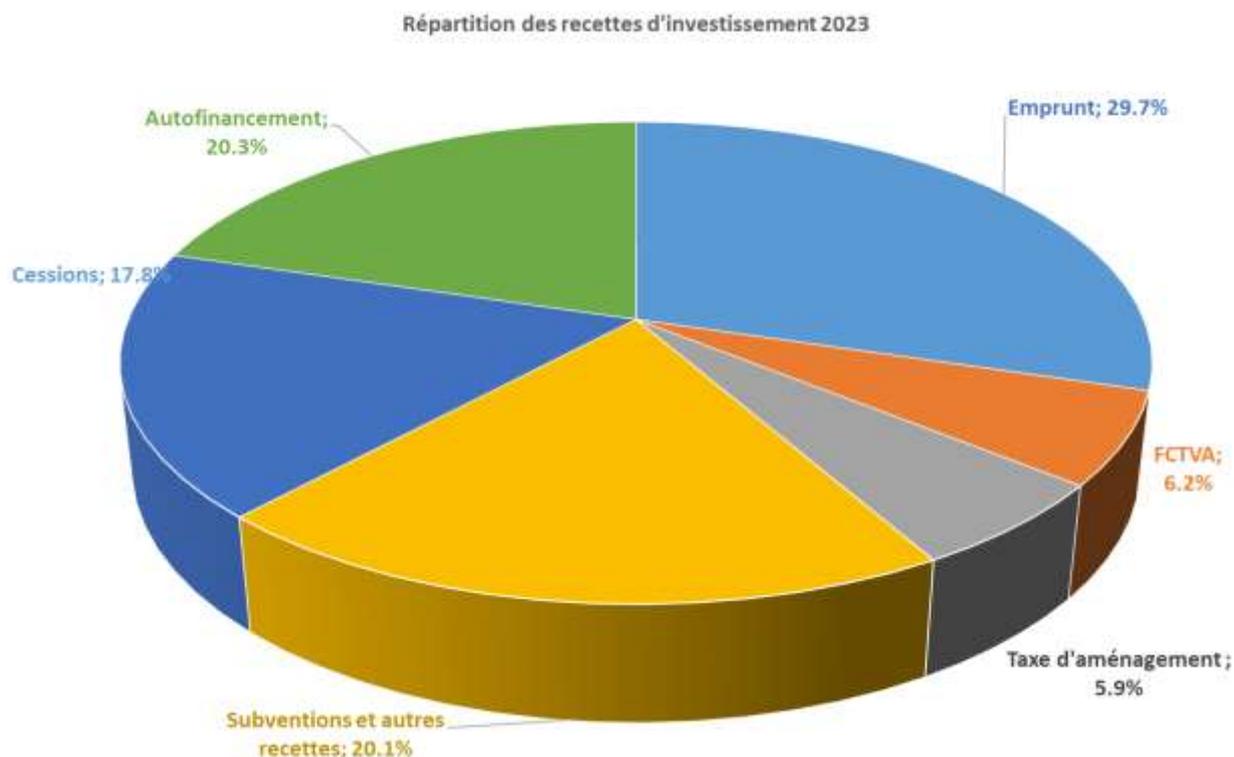
Les dépenses d'ordre : 9.5 M€

Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit de la dotation aux amortissements qui s'élève à 6,9 M€ et à un virement vers la section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement pour 2.6M€.

### III. La section d'investissement

#### A- Les Recettes

Intitulés	BP 2022	Projet BP 2023	Variation
<b><u>Recettes réelles</u></b>			
Emprunt	13 300 000.00	13 851 448.69	4.15%
FCTVA	3 600 000.00	2 900 000.00	-19.44%
Taxe d'aménagement	2 750 000.00	2 750 000.00	0.00%
Subventions	4 689 000.00	9 349 077.15	99.38%
Cessions	8 700 000.00	7 318 630.00	-15.88%
Cessions sur plusieurs années	1 000 000.00	1 000 000.00	0.00%
Amendes de police	0.00	0.00	
Autres recettes	10 000.00	10 000.00	0.00%
Sous-total I	<b>34 049 000.00</b>	<b>37 179 155.84</b>	<b>9.19%</b>
<b><u>Recettes d'ordre</u></b>			
Autofinancement de la section d'investissement	2 000 000.00	2 590 844.17	29.54%
Amortissements	6 400 000.00	6 900 000.00	7.81%
Opérations patrimoniales	5 700 000.00	0.00	-100.00%
Sous-total II	<b>14 100 000.00</b>	<b>9 490 844.17</b>	<b>-32.69%</b>
<b>Total I+ II + III</b>	<b>48 149 000.00</b>	<b>46 670 000.00</b>	<b>-3.1%</b>



## Les recettes réelles

L'emprunt : 13,8 M€

Pour 2023, l'emprunt est prévu pour 13,8 M€. Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitré au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

L'effort remarque des services en matière d'économie permet de limiter le recours à l'emprunt en 2023. Ce dernier, conjugué au remboursement du capital de la dette inscrit en dépense (16M€) se traduit par un désendettement de 2.1M€ sur l'exercice 2023, soit 1M€ de plus que l'objectif initialement fixé.

Les subventions : 9.4 M€

Le montant correspond à

- *des subventions notifiées* pour des opérations déjà finalisées et pour lesquelles les sommes sont à percevoir
- *des subventions au titre des projets dont les crédits sont prévus en dépense* : et dont les dossiers seront à présenter en cours d'année 2023

Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

Financiers	Projets subventionnés	Montant 2023	
CD92	CDDV 2019-2021	Aménagement 2voies quartier Rueil-sur-Seine	200 000.00
	CDDV 2019-2021	Parc Richelieu	1 145 119.16
MGP		Espaces verts "hauts B & Michel R"	17 336.00
		Trame noir 2021	21 960.00
		Rénovation thermique & Photovolt (HDV, Hatisanal, Média	23 848.00
		Aménagement espace vert Parc Cardinal	367 435.00
Region IDF		Rénovation énergétique 3 batiments (CTM Houtrai-Eglise	102 328.00
	CAR	Pavillon des Jonquilles	225 215.13
	CAR	Ossuaire	163 684.30
	CAR	Aires de jeux Parc Cardinal	32 811.00
	Plan Vert	Parc Cardinal	188 420.00
	Panneaux photovoltaïque (Médiathèque, HDV Hôtel, artis	117 116.00	
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS NOTIFIEES ET PREVUES AU BP</b>	<b>2 605 272.59</b>	

Financiers	Projets présentés à subvention	Montant 2023	
CD92	CDDV 2022-2024	Rénovation Gymnase Jean Dame	179 350.00
	CDDV 2022-2024	Pavillon Gallieni	1 466 000.00
	CDDV 2022-2024	Marché de Performance Energétique	840 000.00
	CDDV 2022-2024	Aménagement Place Paul Heroult	400 000.00
MGP		Rénovation des installations de chauffage	50 000.00
		Amélioration des performances énergétiques	60 000.00
		Marché de Performance Energétique	35 000.00
		Installation Fibre Optique	45 000.00
		Rénovation Gymnase Jean Dame	127 113.64
		Pavillon Gallieni	288 000.00
		Acquisition de véhicules électriques	120 000.00
		Aménagement Place Paul Heroult	300 000.00
		Programme Espaces Verts	97 500.00
		Lutte contre les inondations	9 000.00
		Smart City	30 000.00
Region IDF		Expérimentation intelligence artificielle caméra de sécurit	15 000.00
		Rénovation Gymnase Jean Dame	92 727.27
		Programme Espaces Verts	130 000.00
		Aménagements écologiques	35 000.00
Etat		Bouclier sécurité (caméras)	84 000.00
	DSIL	Rénovation des installations de chauffage	50 000.00
	DSIL	Amélioration des performances énergétiques	10 000.00
	DSIL	Rénovation Gymnase Jean Dame	127 113.64
	DSIL	Pavillon Gallieni	113 000.00
Autres		Droit d'entrée INDIGO Parking Ecoquartier	2 040 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>PROJETS PROPOSES A SUBVENTION ET PREVUS AU BP 2023</b>	<b>6 743 804.55</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS NOTIFIEES + A PROPOSER INSCRITES AU BP</b>	<b>9 349 077.14</b>
--------------	---	---------------------

### Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 3,6 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2022. Compte tenu du volume réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 3,6 M€.

### La taxe d'aménagement : 2,750 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics. Elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m<sup>2</sup> et 80 €/m<sup>2</sup>. Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget l'opération d'aménagement.

En 2022, le produit de cette taxe inscrit au budget primitif était de 2.750M€. Les réalisations devraient plutôt s'approcher des 7.7M€ traduisant l'effet de stock qui s'était constitué du fait de la crise sanitaire. Pour rappel, en 2020, seuls 400 K€ avaient été perçus.

Par prudence budgétaire, les prévisions 2023 s'établissent à 2.750M€, soit un légèrement niveau supérieur à la moyenne constatée en 2018 et 2021 (2.550M€).

### Les cessions nouvelles (chapitre 024) : 7.3 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 7.3M€, la majorité des cessions est répartie sur comme suit :

<b>Principales cessions</b>	<b>Montant BP2023</b>
Un terrain - Clos de Beauregard	2 500 000
Un appartement - rue Voltaire	270 000
Un pavillon - Route de l'Empereur	850 000
Parking Square Ronsard	130 000
Un pavillon - rue Brossolette	600 000
Un appartement - rue Haute	190 000
Un appartement - rue Haute	170 000
Des terrains - ligne 15 du Grand Paris Express	158 630
Un pavillon - avenue du 18 juin	350 000
Des terrains - rue Brossolette	1 450 000
Un pavillon - rue Pompidou	650 000
<b>Total</b>	<b>7 318 630</b>

### Les cessions sur plusieurs exercices (chapitre 27) : 1 M€

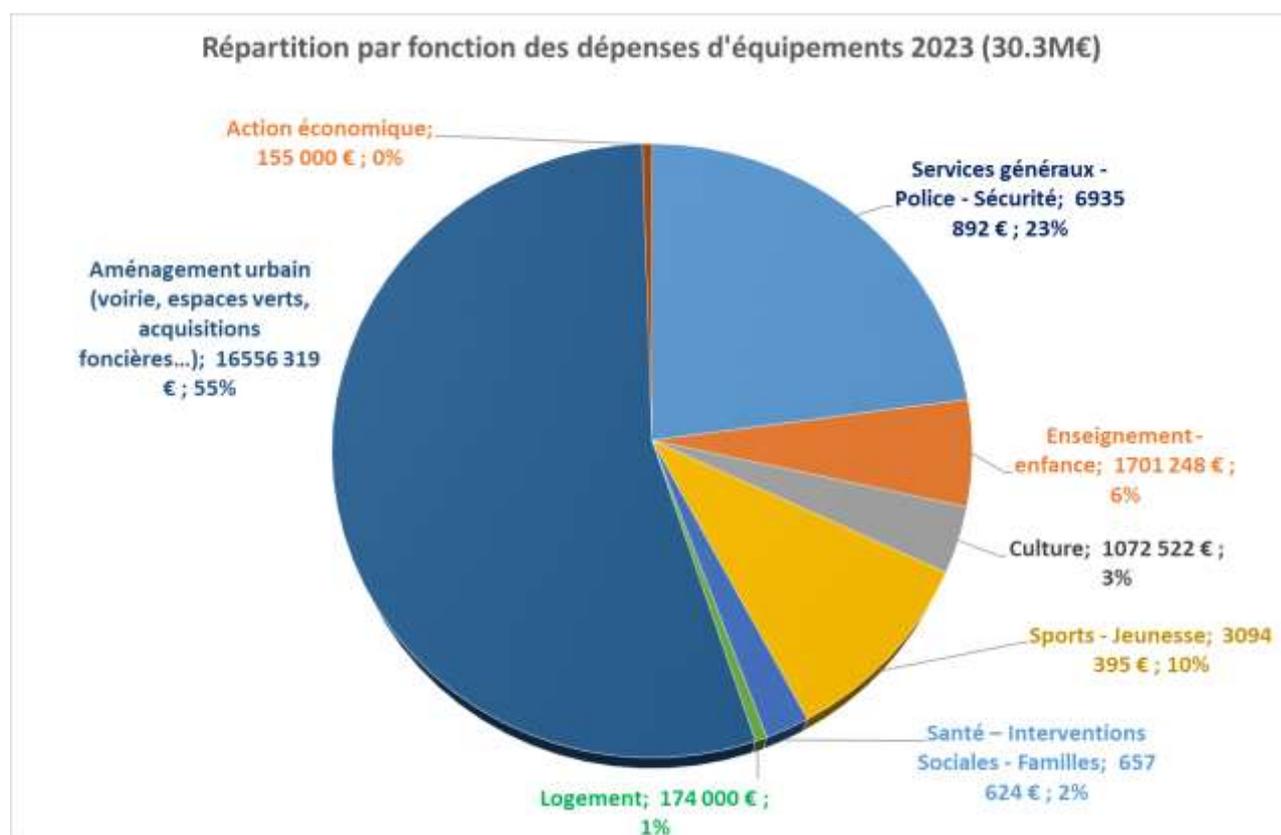
A ces cessions, s'ajoutent le versement de 1 M€ par la S.P.L. pour la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

### Les recettes d'ordre : 9.5M€

Elles correspondent pour 9.4 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements (5.9 M€) et du virement d'autofinancement (2.6 M€)

## B – Les Dépenses

	BP 2022	Projet BP 2023	Variation
<b>a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions</b>			
Services généraux - Police - Sécurité	5 959 566.00	6 935 892.00	16.38%
dont contingent incendie	420 000.00	440 000.00	4.76%
Enseignement et Accueils de loisirs	2 702 287.00	1 701 248.00	-37.04%
Culture	1 184 240.00	1 072 522.00	-9.43%
Sports - Jeunesse	2 317 686.00	3 094 395.00	33.51%
Santé – Interventions Sociales - Familles	513 045.00	657 624.00	28.18%
Logement	490 000.00	174 000.00	-64.49%
Développement urbain et voirie	12 879 170.00	16 556 319.00	28.55%
Action économique	254 006.00	155 000.00	
Sous-total I	<b>26 300 000.00</b>	<b>30 347 000.00</b>	<b>15.39%</b>
<b>b) Autres dépenses réelles</b>			
Capital dette Ville	13 706 000.00	14 500 000.00	5.79%
Capital dette P.O.L.D.	1 394 000.00	1 415 000.00	1.51%
Divers	999 000.00	358 000.00	-64.16%
Sous-total II	<b>16 099 000.00</b>	<b>16 273 000.00</b>	<b>1.08%</b>
<b>c) Dépenses d'ordre</b>			
Étalement subventions versées	50 000.00	50 000.00	0.00%
Opérations patrimoniales	5 700 000.00	0.00	-100.00%
Sous-total III	<b>5 750 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>-99.13%</b>
<b>Total (I+II+III+IV+V)</b>	<b>48 149 000.00</b>	<b>46 670 000.00</b>	<b>-3.1%</b>



## **a) Les dépenses d'équipement : 30.347 M€**

Le budget 2023 cible prioritairement le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie. Les 30.347 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décomposent ainsi :

- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 14.0M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie de parking pour 6.0M€
- L'acquisition de véhicules, de mobilier et de matériel pour 3.1M€
- L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 1.5M€
- Les acquisitions foncières pour 4.3 M€
- Les études et participations pour 1.4M€

### **1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 14.0 M€**

L'entretien du patrimoine bâti de la Ville se voit doter d'une enveloppe de 14.0M€ permettant à la Ville de poursuivre son ambition dans la transition énergétique des bâtiments : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières et système de régulation...

Cette ambition se vérifie avec la réalisation de la tranche n°1 du Marché Public Global de Performance Energétique (MPGP) pour lequel 2.1M€ de crédits seront ouverts en 2023 afin de prévoir notamment la réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire George Sand.

De manière similaire, la réhabilitation des pavillons Galliéni de l'écoquartier est un des projets de rénovation les plus importants du budget avec près de 3.865M€ de crédits .

Des crédits seront inscrits comme tous les ans au gros entretien des bâtiments scolaires pour 1,3 M€. Le solde du gros entretien renouvellement des autres bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, crèches, gymnases et complexes sportifs...) s'élève à 3.0M€

Une enveloppe de 850k€ est destinée à l'isolation extérieure du gymnase Jean Dame.

Le poste de remplacement des chaudières se voit doter de 600 K€ et les opérations d'amélioration des performances énergétiques globales (changement de système de régulation thermique des installations...) de 200K€.

Le programme d'adaptabilité des bâtiments communaux se poursuit avec 250 K€ de crédit complété par 200K€ de crédits au titre de la modernisation des ascenseurs et 110K€ au titre de la modernisation des alarmes anti incendie et anti intrusion.

La réhabilitation du stade de l'école Robespierre est programmée avec une 1ère phase de 400 K€ complété.

La Piscine des Closeaux fera l'objet de dépenses d'investissement pour un montant de 230K€.

Les équipements du Parc des Bords de Seine (Pavillon Vlaminck et gymnase) feront l'objet de 125K€ de dépenses au titre de réfections diverses.

## **2. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 6.0 M€**

Le programme de voirie 2023 est consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux pour 3.9M€

Un budget de 200K € est inscrit pour la poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par des Leds.

Des crédits sont également prévus à hauteur de 30K€ au titre de travaux contre les inondations.

Une participation de 895K€ sera versée dans le cadre de la réalisation du parking de 300 places sous la place centrale de l'écoquartier.

L'aménagement de la placette Paul Héroult donne lieu à l'inscription d'1M€ de crédits.

## **3. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 3.1 M€**

La ville consacrera un budget d'environ 400 K€ pour l'acquisition de véhicules électriques et thermiques pour le remplacement de la flotte de Crit'air 3 qui ne seront plus autorisés à circuler l'an prochain dans la Zone à Faible Emission (ZFE) de la Métropole du Grand Paris. Un budget complémentaire de 250K€ est également prévu au titre de l'entretien renouvellement du garage municipal, des ateliers et logistiques (achat d'outillages et matériels).

Figurent également des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville à hauteur de 669K€ relatifs aux acquisitions de matériels informatiques comprenant :

- 170 K€ consacrés à l'acquisition d'ordinateurs (portables en grande majorité)
- 70K€ au titre de l'équipement de la MicroFolies au Pavillon Gallieni
- 101K€ au titre de matériels informatiques divers (visio conférence)
- 340K€ au titre des infrastructures informatiques

Ces crédits sont complétés par 150 K€ pour la poursuite du déploiement de la fibre optique.

A noter que ces dépenses intègrent également les acquisitions de matériels pour les services de la Ville dont :

- 280 K€ pour la pose et le remplacement de caméras de vidéoprotection ;
- 180 K€ pour la poursuite du plan numérique éducatif dans les écoles avec l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs.

- 10 K€ pour la poursuite du déploiement des défibrillateurs dans les équipements recevant du public ;
- 184K€ pour les matériels sportifs au sein des différents équipements sportifs de la Mairie
- 500K€ au titre du matériel de bureau et aménagements des différents services de la Ville

#### **4. L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour pour 1.5 M€**

Les espaces verts bénéficieront d'un budget de 1,5 M€ pour

- Le gros entretien renouvellement d'arbres et d'espaces verts sur voirie
- La requalification de l'espace liberté Y.Noah
- L'aménagement de la forêt Miyowaki
- Les aménagement écologique en lien avec le projet Nature 2050 et Métropole Nature

#### **5. Les études, logiciels et les participations (subventions) en investissement pour 1.4 M€**

Un crédit de 550K€ est consacré aux différentes subventions d'équipement comprenant

- Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ; estimé à 440 K€. Il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.
- Les subventions versées aux primo accédant dans le cadre des prêts à taux 0% développé par la Ville

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 525 K€. Ces acquisitions visent à renforcer la modernisation des outils informatiques de la Ville notamment en matière de sécurité informatique.

Diverses études vont être menées au niveau des services techniques pour concernant la Géothermie (50K€) et le devenir de la Halle de l'Otan (30K€).

Une étude sur le devenir du quartier de Rueil sur Seine est également prévue au budget pour un montant de 250K.

## 6. Les acquisitions foncières pour 4.3 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 4.3 M€ pour

- des alignements de voirie : 352K€
- des acquisitions de terrains nus : 500K€
- des préemptions de baux commerciaux : 200K€
- des acquisitions diverses 3.276M€ correspondant
  - o Un pavillon : 450K€
  - o Des terrains : 150K€
  - o Parkings : 650K€
  - o L'acquisition du parking de l'Eco quartier : 2.040M€ A noter que cette acquisition est compensée par une recette d'un montant équivalent versée par la société INDIGO dans le cadre de la délégation de service public d'exploitation des parkings et stationnements payants de la Ville.

### **b) Les autres dépenses réelles : 16.3 M€**

#### Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 14.5 M€ pour 2023 (13.7 M€ en 2022). Le profil d'extinction de la dette génère un accroissement du capital à rembourser jusqu'en 2025 bien le stock de dette se réduise.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,4 M€.

Ce niveau de remboursement d'emprunt, conjugué à l'effort d'économie des services et au recours limité à l'emprunt d'équilibre inscrit en recette (13.8M€) se traduit par un désendettement de 2.1M€ sur l'exercice 2023, soit 1M€ de plus que l'objectif initialement fixé.

#### Remboursement de taxe d'aménagement

Une prévision de 250K€ de remboursement de taxe d'aménagement est prévue au budget primitif.

Les exercices précédents, des remboursements importants ont nécessité la passation d'échéanciers pluri annuels. Ces échéanciers sont arrivés à leur terme et aucun remboursement supplémentaire n'est prévu à date. L'inscription d'une provision de 250K€ permet cependant d'anticiper les quelques remboursements susceptibles d'intervenir dans l'année.

#### Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la Ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la Ville doit rembourser).

### **c) Les dépenses d'ordre : 50K€**

Ces dépenses correspondent à l'amortissement (reprise) des subventions reçues en recettes d'investissement.

## **BUDGETS ANNEXES**

Les propositions 2023 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

### **Budget annexe de la chambre funéraire**

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

La proposition de budget 2023 s'affiche à 60 000 € entièrement financé par les produits du service.

### **Budget annexe du restaurant communal**

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 €.

La proposition de budget 2022 s'affiche à 311 200 €, dont 141 200 € de recettes d'exploitation.

## LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)